

accomplira. Bien entendu, il s'agit tout d'abord d'aide aux régions rurales. J'ai ici une lettre d'un agriculteur qui se trouvait dans des difficultés, comme des milliers d'autres, le sont au Canada, aujourd'hui. Je vous en citerai textuellement deux lignes

Nous ne voulons pas, pour subsister, pouvoir emprunter beaucoup d'argent du gouvernement; nous voulons pouvoir en gagner.

Voilà ce que nous devrions pouvoir retirer de cette mesure législative: l'occasion, pour nos agriculteurs et pour nos travailleurs de gagner suffisamment pour n'avoir pas à contracter de lourdes hypothèques et à s'endetter pour le reste de leur vie. Ils veulent simplement un peu d'aide. Avec l'aide de l'ARDA, toutes ces régions rurales pourraient peut-être changer l'avenir économique de ces gens. Ce correspondant déclare aussi:

La plupart des agriculteurs de ma connaissance ne pourraient acquitter l'intérêt sur un prêt de \$30,000 ou de \$40,000, encore moins rembourser le principal.

C'est évident. Il dit encore:

Dans notre collectivité, un fort pourcentage d'agriculteurs ou leurs épouses travaillent hors de la ferme, car ils ne peuvent survivre avec le revenu de la ferme; cependant, ils produisent encore du lait, du bœuf et du porc, mais à perte, puisqu'ils ne peuvent plus dépendre de la ferme pour leur subsistance.

Assez parlé au sujet de l'ARDA; définissons rapidement ce que signifient les dispositions de la loi. D'après ce que j'ai pu observer dans les régions proches de la mienne, je sais que le Canada rural a besoin que l'on procède à l'aménagement de ses bassins hydrographiques pour la conservation des eaux. Le ministre pourra peut-être se rendre non loin d'Ottawa et voir lui-même l'aménagement de la vallée de la Napanee. La Napanee, comme chacun le sait arrose principalement les comtés de Frontenac et de Lennox et se jette dans la baie de Quinte et dans le lac Ontario. Je suis certain que le ministre sait cela.

Les régions rurales du Canada ont besoin, en premier lieu, d'aménager leurs bassins hydrographiques pour la conservation des eaux; en second lieu, de reboiser les régions forestières qui s'y prêtent de manière à assurer une production annuelle régulière de bois d'œuvre et de produits du bois après une certaine période de croissance à longue échéance, troisièmement, dans les régions de ces bassins où le sol se prête à l'agriculture, il y a lieu de procéder au défrichement et la remise en valeur des champs; quatrièmement, on doit pourvoir à l'octroi de subsides pour l'utilisation de la machinerie lourde en vue du défrichement intensif, surtout de terrains broussailleux, et pour le drainage par tuiles de ces champs, là où ce type de drainage est nécessaire.

En outre, il sera nécessaire de prévoir l'octroi de subventions pour les engrais et pour toute autre méthode tendant à améliorer ces terres. Cinqüièmement, pour convertir en terres productives ces terres maintenant improductives ou à peu près et qui constituent un passif, nous aurons besoin des conseils et des services de nos meilleurs ingénieurs, agronomes, et sylviculteurs. Les députés comprennent sans doute que ce programme créera beaucoup d'emplois professionnels pour personnes d'un calibre supérieur, parce que seules des personnes très compétentes pourront nous aider à planter et à surveiller nos plantations. De la manière dont ces travaux sont envisagés, les agriculteurs continueront à cultiver la terre mieux que jamais sur une terre rajeunie. La population rurale pourra conserver ses droits à la terre. Quel avantage y a-t-il à déraciner toute la population de nos campagnes pour l'envoyer dans les villes où probablement elle jouirait d'un niveau de vie beaucoup plus bas? Elle pourra rester où elle est et vivre de sa terre qui sera plus productive que par le passé.

Le gouvernement doit aussi, par l'entremise des bureaux de l'ARDA et des organismes locaux de coordination, faire faire des études scientifiques sur l'adaptation des cultures aux sols et même sur l'adaptation aux marchés, pour s'assurer que les variétés et les sortes de cultures appropriées seront cultivées sur les terres remises en valeur. Nous sommes à la veille de célébrer notre centenaire et l'ARDA est un projet à longue échéance. Il faudra au moins un demi-siècle pour le mettre complètement en application. Il a pris un excellent départ sous le gouvernement conservateur. A quoi bon gaspiller notre temps et notre énergie à changer le titre de la loi. Mettons-nous à l'œuvre pour faire avancer le projet.

L'ARDA s'occupe aussi des loisirs. Déjà, des entreprises récréatives tiennent à obtenir des prêts dans les Laurentides. A mon bureau, j'ai une lettre de personnes qui aimeraient établir une station de ski sur un terrain qui aujourd'hui ne vaut pas grand-chose. On y aménagerait un tremplin, des sentiers, des monte-pente et ainsi de suite. Le terrain est situé dans le comté de Renfrew. Le sol est pauvre, mais les pentes très belles. J'ai fait part de ce projet au ministre des Forêts (M. Sauvé), au ministre de l'Agriculture (M. Greene) et au député de Renfrew-Nord (M. Hopkins). J'espère que la nouvelle loi pourra s'appliquer à ce genre de projet et que celui-là bénéficiera d'une priorité. De tels établissements constituent une industrie qui crée de l'emploi et peut sûrement aider les régions reculées et inexploitées du pays.